Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle

Band: 23 (1955)

Heft: 5

Artikel: Un jugement à revoir

Autor: Payen, Ryan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-569337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nom, si je l'ai jamais su. Ce matin, nous avons échangé quelques mots sur la jetée: Elle m'a même dit qu'elle vous avait connu autrefois. Et j'ai appris par elle que vous avez été un pédéraste très en vue.

-Mon Dieu, fit modestement Johnny.

Mme Lasquin n'ignorait pas qu'il existe des homosexuels, mais n'ayant eu que très rarement l'occasion d'entendre le mot pédéraste et sans qu'il s'accompagnât jamais d'aucun commentaire, explicite, elle se laissait abuser par un fallacieux rapprochement d'étymologie et attribuait à ce terme le sens de coureur à pied.

— Mon gendre est aussi un grand pédéraste, dit-elle, mais, depuis

qu'il est marié, il ne peut plus courir autant qu'il le voudrait.

Naturellement, soupira Johnny avec compassion.

— C'est dommage. Il a une très bonne technique. J'ai eu l'occasion de le voir à l'oeuvre il n'y a pas longtemps. C'était vraiment très intéressant. Quand il s'est rhabillé, il était aussi frais qu'avant de commencer.»

N'est-ce pas délicieux? Ainsi va «Travelingue», dominée par ce soucis d'exactitude et aussi cet humour inévitable, parfois féroce, dont Marcel Aymé a le secret, bien fait pour souligner, chez certains personnages, la vanité et la ridicule candeur.

Un jugement à revoir

La requête de Philippe le Bel tendant à être admis chevalier du Temple avait été écartée.

Débiteur de sommes considérables à la banque du Temple, le roi, conseillé par son ministre Nogaret, décide la dissolution de l'Ordre et la saisie de sa fortune, cherchant à cette spoliation un prétexte dans la diffamation et la calomnie: les Templiers, prétend-on, sont coupables d'hérésie, d'idolâtrie et de sodomie.

Ce dernier chef d'accusation, qui pésera lourdement sur l'Ordre, était-il fondé?

Constatons tout d'abord que, si elle était tolérée par certains Maîtres provinciaux, cette pratique n'était nullement généralisée dans l'Ordre contre lequel cette accusation — et c'était là son but — souleva une indignation injustifiée.

En fait, la chasteté absolue était proposée aux Templiers comme un idéal, mais on admettait que cet idéal ne se pouvait réaliser qu'au prix de longs efforts, dont l'homosexualité ne représentait qu'une étape, en apportant une atténuation à l'ardeur des sens qu'elle exaltait en quelque sorte.

Il convient en outre de considérer que les Templiers étaient essentiellement des guerriers, preneurs de châteaux et de villes, à une époque où il était d'usage de violer les femmes des villes conquises et de passer au fil de l'épée celles qui résistaient ou dont la possession avait lassé. Cette pratique s'était, au XIIe siècle, généralisée au point de justifier la création d'un Ordre, adjoint aux armées, dont la mission était de protéger les femmes des villes conquises. — C'est ainsi que l'intention de sauvegarder des vies humaines, donc une intention de charité,

inspira peut-être à un sage de l'Ordre la recommandation de la sodomie, considérée comme un pis aller, pour exutoire au désir charnel.

Ce trait n'est pas propre aux Templiers. On en retrouve d'analogues dans l'histoire de sectes mystiques qui, jugeant la vie matérielle irrémédiablement entachée du péché, concluent logiquement au refus de la perpétuer et admettent de leurs adeptes une pratique dont l'action rapide apporte à leurs sens un dérivatif minimum et dépourvu de conséquences.

On a ainsi peine à admettre que cette accusation ait pesé sur les Chevaliers du Temple plus lourdement que celle d'hérésie, dans un Moyen-Age qui s'y connaissait pourtant en homosexualité.

Cette pratique semble en effet y avoir été répandue plus que dans les grandes villes de nos jours, plus même que dans la Grèce du temps d'Aristophane: Alcuin rapporte au VIIIe siècle — et son témoignage vaut certainement pour les siècles suivants — que tout évêque élu devait, avant sa consécration, se justifier sur les demandes canoniques suivantes (citées par le Fr. Nicolai): «Avait-il été pédéraste? Avait-il eu commerce criminel avec une religieuse? Avait-il eu commerce criminel avec une bête à quatre pieds?» et jurer ne pratiquer aucun de ces «commerces criminels».

Pour être posées à un évêque postulant, de telles questions indiquent clairement que ces choses étaient pratique courante mais, comme de nos jours, tolérée (si elle n'était encouragée . . .) que sous le voile de l'hypocrisie.

Chez les Templiers, l'homosexualité supposait de ses adeptes le postulat du sens de la mesure, d'un développement spirituel minimum, sans égard à la bassesse des instincts et à l'absence, commune à la plupart des hommes, des rudiments de spiritualité. Il paraît ainsi certain que ceux des Templiers qui la pratiquèrent n'y virent que la permission de prendre un plaisir jusqu'alors défendu. C'est pourtant à cause d'eux que les autres rites de l'Ordre furent altérés par l'opinion.

Le malentendu qui subsiste au sujet des Templiers est imputable à l'importance démesurée que les religions et la société confèrent aux relations physiques des êtres entre eux, alors que l'intérêt de ces rapports, variable d'ailleurs selon l'âge et l'intelligence de chacun, ne devrait importer que dans la mesure où ces rapports développent le sentiment de la Beauté et de l'Amour, au sens le plus élevé de ces mots.

Ryan Payen.



Note de la Rédaction:

Faute de place, nous avons dû interrompre le récit de M. Georges Portal. Nous le reprendrons dans un prochain numéro.